ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Présentiel

MODE DE PARTICIPATION
Institut Louis Bachelier Paris - 75002 Palais Brongniart - 28 place de la Bourse

DATE
16/02/2016

LIEU
Palais Brongniart - 28 place de la Bourse Paris 75002

PARTICIPATION
210 €

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
contact@aefr.eu
01 70 98 06 53

Atelier

ANACREDIT, reporting BCE : enjeux opérationnels

La réglementation Anacredit a pour objectif de centraliser à un niveau granulaire fin les encours de crédits accordés par les institutions financières de la zone Euro. Elle entrera en vigueur dans sa première phase au 1er janvier 2018 sous l'impulsion du Système européen des Banques centrales dont l'ambition est l'harmonisation des dispositifs de collecte des données de crédit. Anacredit est une nouvelle étape-clé pour les obligations de reporting des institutions financières du fait de l'étendue du périmètre des produits couverts et de la granularité requise. La production d'une centaine de données de crédit par ligne d'engagement à une fréquence a minima trimestrielle et le seuil de déclaration très bas des transactions vont nécessiter une refonte des plateformes permettant la collecte, l'agrégation, les calculs et la production des reportings réglementaires.

Face à ces nouvelles obligations, où les établissements financiers doivent-ils porter leurs efforts ? Quelles sont les solutions à mettre en œuvre et quels sont les délais pour se préparer ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Présenter les principales évolutions requises par ANACREDIT et le calendrier de mise en application
- Connaître les impacts attendus de cette nouvelle réglementation sur les plateformes existantes de reporting prudentiel
- Comprendre de façon pratique les solutions envisageables permettant de répondre aux enjeux de volumétrie, de traçabilité et d'automatisation

PUBLIC VISÉ

- Directions Juridiques, de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne
- avocats, conseils

ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

PROGRAMME

8h30	**Introduction**
8h45-9h15	**1. ANACREDIT : Quelles évolutions réglementaires attendues ?** Intervenants: Franck COISNON (Atos Consulting) **Animé par Atos Consulting - Financial Services** Calendrier de mise en œuvre : obligations graduées Périmètre d'application : Institutions financières, produits Nature et fréquence du reporting attendu : granularité, données de crédit et de risque de crédit
9h15-9h45	**2. Impacts de la réglementation ANACREDIT : Renforcer la qualité des données et rationaliser la chaîne de valeur du reporting** Intervenants: Franck COISNON (Atos Consulting) **Animé par Atos Consulting – Financial Services** Quelles plateformes afin de gérer l'évolutivité, la transparence et l'industrialisation des reportings ? Comment faire évoluer l'architecture SI afin de renforcer la qualité des données et leur disponibilité? Le rôle de la gouvernance sur la qualité des données Les impacts organisationnels sur les métiers du crédit, la gestion du risque et le contrôle interne
9h45-10h15	**3. Convergence et Industrialisation des nouvelles plateformes de reporting : Retour d'expérience par la société AXIOM SL** **Animé par Julien Wolff, Business development EMEA, AXIOM SL** Une plateforme de reporting unique pour l'ensemble des besoins risk/finance (COREP, FINREP, ANACREDIT, IFRS 9…) La gestion de la traçabilité grâce à l'intégration de la chaîne de valeur (de la collecte des données sources à la remise des rapports prudentiels au régulateur) L'industrialisation des processus et la capacité à mettre en œuvre de nouveaux reportings dans des délais courts et de façon sécurisée Références et retour d'expérience : Quelle réduction attendue des délais avec la plateforme AXIOM SL ?
10h15-10h30	**Questions / Réponses**